PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 JUILLET 2016 DE L'ASA DU BOIS-DE-CISE

L'an deux-mille-seize, le trente et un juillet à neuf heures, les membres de l'Association Syndicale Autorisée du Bois-de-Cise se sont réunis en assemblée générale ordinaire, dans la salle de l'ancien casino d'Ault, sur convocation et sous la présidence de M. Christophe Vallet, conformément aux dispositions des articles 10 et 11 des statuts.

Mme Marthe Sueur, maire d'Ault, est représentée par M. Patrick Richard. M. Raynald Boulenger, maire de Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly est présent ainsi que les correspondants du Courrier Picard et de l'Informateur.

L'enregistrement des participants à l'entrée de la salle de réunion donne les résultats suivants :

Propriétaires présents : 50 pour 242 voix.
Propriétaires représentés : 86 pour 386 voix.
Soit un total de : 136 pour 628 voix.

Le quorum de 453 voix étant dépassé à 10 h 18, le président déclare l'assemblée générale ordinaire des propriétaires ouverte.

Secrétaire de séance : M. Jean Sauzéat.

Le président souhaite la bienvenue aux propriétaires présents, à M. Patrick Richard, 1^{er} Adjoint de Mme le maire d'Ault et à M. Raynald Boulenger, maire de Saint-Quentin-la-Motte.

M. Jean-Claude Geney, sous-préfet d'Abbeville et Mme Martine Guyon, syndic de l'ASA du Bois-de-Cise ont présenté leurs excuses de ne pouvoir participer à notre assemblée générale.

Le président demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour Madame Jeannine Douay de la villa « les Chardonnerets » et Madame Bernadette Fauquembergue de la villa « Falken », décédées depuis la dernière assemblée générale.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires, la SCI Bonnet-Rose de la villa « la Pinada », M. et Mme Pastor de la villa « le Pavillon Saint Pierre », M. et Mme Marquard de la villa « les Canards ».

I- RAPPORT MORAL 2016

Le président indique :

- que les comptes à approuver portent sur la période courant du 1^{er} janvier au 21 décembre 2015, sa prise de fonction étant intervenue début septembre 2105,
- avoir souhaité en conséquence de présenter les comptes 2015 et 2016 en cours, ces derniers étant détaillés dépense par dépense,
- rappelle que, début septembre 2015, l'association a recherché de nouveaux prestataires pour l'entretien du bois,
- souligne la complexité et l'étendue du travail qui doit être fait et la difficulté de prendre en charge l'ensemble des ces missions lorsque le syndicat ne fonctionne pas de façon satisfaisante,
- indique que la note adressée aux propriétaires sur les coupes d'arbres n'a rien de nouveau, il s'agit de l'application de la réglementation existante qui a été rappelée par le premier adjoint de Mme le Maire lors de la précédente assemblée générale,

- attire l'attention sur le futur PLU de la commune d'Ault dont il considère qu'il ne préserve pas suffisamment le Bois-de-Cise; il invite les propriétaires à être vigilants et considère que les propriétaires devraient être consultés lors de l'enquête publique qui est prévue pour intervenir fin 2016 / début 2017.

La note d'information générale, la note d'information financière et la note d'information sur le calcul et l'affectation du résultat sont, pour le surplus, annexées au présent compte rendu.

Sur sa demande, Le président donne la parole à Mme Macquet qui indique :

- avoir participé avec M. Geoffroy et M. Wagon à l'état des lieux,
- confirme la participation de M. Kint a une seule réunion mais ajoute que les dates qui lui convenaient n'ont pu être retenues, toutefois, elle précise s'entretenir régulièrement avec lui et échanger sur les sujets qui concernent le Bois-de-Cise,
- considère que le coût de fonctionnement interne de l'ASA du Bois-de-Cise est excessif,
- n'est pas opposé à l'acquisition de parcelles mais considère que les besoins pour l'entretien du bois doivent prédominer,
- souhaite que la municipalité d'Ault participe au fleurissement et précise que la commune n'y est pas opposée,
- demande que les nouveaux syndics qui seront élus soient motivés, disponibles et présents sur le terrain.

VOTE DU RAPPORT MORAL:

Il est rejeté à la majorité avec 263 sur 596 voix exprimées. (44 %)

II- SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2015

La parole est donnée à Mme Florence Le Moigne pour la présentation de l'exercice 2015 par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2015	COMPTE ADMINISTRATIF 2015	BUDGET PRIMITIF 2016	Réalisé au 29/07/2016
011- charges à caractère général	22 704,77	15 364,79	20 140,00	12 260,64
012- charges de personnel	2 300,00	2 052,80	2 200,00	1 074,99
65- autres charges de gestion courante	1 200,00	795,48	450,00	10,00
Charges exceptionnelles	210,00	2,00	210,00	186,63
TOTAL DÉPENSES	26 414,77	18 215,07	23 000,00	13 532,26

- SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2015	COMPTE ADMINISTRATIF 2015	BUDGET PRIMITIF 2016	Réalisé au 29/07/2016
002- Résultat de fonctionnement	7 164,77	-	4 000,00	ı

70- taxe syndicale	19 000,00	19 003,00	19 000,00	18 798,00
74- subventions	50,00	50,00	0,00	50,00
77- produits exceptionnels	200,00	0,00	0,00	600,00
TOTAL RECETTES	26 414,77	19 053,00	23 000,00	19 448,00

- <u>SECTION INVESTISSEMENT- DÉPENSES</u>

CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2015	COMPTE ADMINISTRATIF 2015	BUDGET PRIMITIF 2016	Réalisé au 29/07/2016
001- Déficit d'investissement	4 591,34	-	•	-
21- travaux et acquisitions	6 820,00	2 141,00	8 681,70	1 651,00
TOTAL DÉPENSES	11 411,34	2 141,00	8 681,70	1 651,00

- <u>SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES</u>

CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2015	COMPTE ADMINISTRATIF 2015	BUDGET PRIMITIF 2016	Réalisé au 29/07/2016
001-excédent d'investissement	0	0	4 679,00	ı
1068- affectation du résultat de fonctionnement	11 411,34	11 411,34	4 002,70	4 002,70
TOTAL RECETTES	11 411,34	11 411,34	8 681,70	4 002,70

- RÉSULTATS 2015

Compte administratif	Recettes	Dépenses	Résultat
Section de fonctionnement	19 053,00 €	18 215,07 €	837,93 €
Section d'investissement	11 411,34 €	2 141,00 €	9 270,34 €

Affectation du résultat	Résultat CA 2014	Virement section investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 18 576,11	+ 11 411,34	+ 837,93	+ 8 002,70
Investissement	- 4 591,34	0	+ 9 270,34	+ 4 679,00
EXCÉDE	+ 12 681,70			

La situation du compte de trésorerie (compte 515) au 31 décembre 2015 était de 11 100,70 €,

Au 29 juillet 2016:

- pour la section de fonctionnement le budget a été réalisé à la hauteur de 58,84 % pour les dépenses et de 84,6 % pour les recettes,
- pour la section d'investissement le budget a été réalisé à hauteur de 19,02 % pour les dépenses et 46,11 % pour les recettes,
- le compte trésorerie a été arrêté à la somme de 12 661,67 €.

Le président rappelle que le calcul de la taxe syndicale est basé sur la somme des valeurs cadastrales (et non sur le montant de la taxe foncière comme indiqué par erreur dans la note) de chaque propriété par application d'un coefficient après avoir déduit les redevances forfaitaires. C'est laborieux, il est nécessaire de relever chaque année les valeurs cadastrales de chaque propriété. Il est indiqué que les propriétaires qui réalisent des travaux doivent les déclarer à la mairie pour que soit ajustée la valeur cadastrale de leur propriété.

L'ASA du Bois-de-Cise ne reçoit plus de subvention de la commune d'Ault. Il est répondu par M. Richard que la subvention aurait été donnée si la demande avait été faite. Le président répond que l'ASA du Bois-de-Cise est un établissement à caractère administratif. Elle n'a pas à faire de demande, à la différence des associations loi 1901. Il relève de l'appréciation de Mme le Maire de décider si la commune doit contribuer à son financement.

M. Boulenger indique que la commune de Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly verse, pour modeste qu'elle soit, volontairement une subvention à l'ASA. C'est une participation à l'entretien de la voirie et des chemins qui desservent les propriétés situées sur le territoire de la commune. Il ajoute que lorsqu'il est sollicité par les Cisiens, il fait de son mieux pour répondre aux sollicitations.

VOTE DU RAPPORT FINANCIER:

Il est rejeté à la majorité avec 238 sur 596 voix exprimées, (40%)

III- ACQUISITION DE PARCELLES PAR L'ASA

Le président indique que trois terrains ont été acquis. Il considère que ces achats concourent à la préservation du couvert boisé et qu'ils constituent le meilleur moyen de faire obstacle à la construction.

Concernant le projet de PLU, il indique quatre parcelles restent constructibles de surfaces, sauf à parfaire, l'une d'environ de 1900 m2, puis 2135 m2, 5830 m2 et 6292 m2. Elles seraient susceptibles d'accueillir respectivement des constructions d'une emprise au sol de 190 m2, 149 m2, 291 m2 et 300 m2, avec des hauteurs au faîtage de maximum de 10 mètres, soit 3 niveaux pour des toits plats.

Les surfaces de plancher seraient au plus d'environ de 570 m2, 447 m2, 873 m2 et 900 m2, outre les besoins en surfaces pour l'assainissement individuel et le stationnement.

L'urbanisme existant serait affecté par l'édification de telles surfaces et volumes. Ces constructions, assainissement et stationnement inclus, nécessiteraient des déboisements massifs. Les particularismes de chaque parcelle doivent être pris en compte.

VOTE SUR l'ACQUISITION DE PARCELLES PAR L'ASA : Il est rejeté à la majorité avec 193 sur 596 voix exprimées, (32%)

IV- ESPACES BOISÉS CLASSÉS

Le président rappelle la note adressée aux propriétaires sur les coupes d'arbres, annexée au compte rendu, à laquelle il convient de se reporter.

V- ÉLECTION DES SYNDICS

Le président rappelle le fonctionnement du conseil syndical : 9 syndics élus en assemblée générale pour 3 ans, renouvelables par tiers. Comme précisé dans l'article 19 des statuts, les fonctions d'un syndic élu

en remplacement d'un syndic défaillant ne durent que le temps pendant lequel « le remplacé » serait lui-même resté en fonction.

Au cours de la réunion du conseil syndical qui suit l'assemblée générale, les syndics élisent un nouveau bureau composé du président, du vice-président et du secrétaire à la majorité des voix.

<u>Trois Syndics sont sortants</u>: M. Jean-Marie Geoffroy, Mme Geneviève Buronfosse et Mme Martine Guyon.

<u>Cinq candidats se sont fait connaître</u>: Mme Évelyne Collinet, M. Jean-Marie Goeffroy, M. Pierre Labertrande, M. Dominique Meli et M. Karel Rietveld.

Mme Collinet:

- déclare que sa famille est propriétaire depuis 1935 ; que sa maison a été bombardée pendant la deuxième guerre mondiale et reconstruire dans les années 60,
- indique venir au Bois de Cise depuis 53 ans ; être à la retraite et passer environ quatre mois par an au Bois de Cise,
- fait lecture de l'objet social de l'ASA du Bois-de-Cise,
- note que les arbres grandissent et cherchent le soleil,
- souhaite des embellissements Bois, éventuellement subventionnés, et une harmonie au sein du conseil syndical,
- souhaite le déplacement de l'assemblée générale vers mi-juillet et que l'association s'enquiert du nombre de propriétaires qui seront présents afin que les dépenses soient proportionnées,
- demande que le président qui sera élu communique ses propositions de projets et d'actions et fasse passer les intérêts collectifs avant les intérêts particuliers.

M. Geoffroy:

- précise être résident depuis 1991,
- indique être attaché à l'embellissement et la préservation du Bois-de-Cise sans oublier la particularité d'y habiter,
- a pour slogan : « vivre heureux au Bois-de-Cise »,
- considère, dans l'ordre des actions à mettre en place, que la première doit être la mise en œuvre d'un plan prévisionnel d'entretien,
- considère l'achat de terrains non pertinent en raison du déficit d'entretien,
- souhaite développer les relations avec la municipalité d'Ault et la communication avec les propriétaires.

M. Labertrande:

- indique connaître le Bois-de-Cise depuis 20 ans,
- déclare se présenter pour que le Bois de Cise reste un bois.

M. Méli:

- indique être au Bois-de-Cise depuis 6 ans,
- précise que lorsqu'il est arrivé, spontanément, des personnes sont venues lui proposer de l'aide,
- souhaiter préserver le site et surtout ne pas le dénaturer,

M. Rietveld:

- indique être hollandais et habiter au Bois-de-Cise depuis 5 ans,
- souhaite que la communication de l'ASA du Bois-de-Cise soit pour tous les Cisiens,

- espère le soutient de toute l'assemblée.

Les résultats du vote à bulletin secret sont les suivants :

Syndics	Voix sur 627 exprimées		Résultat
Karel RIETVELD	597	95%	Élu
Évelyne COLLINET	469	75%	Élue
Jean-Marie GEOFFROY	434	69%	Élu
Dominique MELI	168	27%	Non élu
Pierre LABERTRANDE	153	24%	Non élu

L'actualisation du tableau de renouvellement du mandat des syndics est le suivant :

COLLÈGE	ANNÉE	NOMS
		Jean SAUZÉAT
A	2017	Hugues TORTAJADA
		Christophe VALLET
		Bernard KINT
В	2018	Sylvie MACQUET
		Michel WAGON
		Évelyne COLLINET
C	2019	Jean-Marie GEOFFROY
		Karel RIETVELD

L'assemblée générale se termine à 12 h 50 et les participants sont invités à s'approcher de la table où un pot de clôture est servi.

Le Président Christophe VALLET Le Secrétaire Jean SAUZÉAT

<u>**DESTINATAIRES**</u>: Les syndics, M. le sous-préfet, Mme le maire d'Ault, M. le percepteur d'Ault (Trésorier), Mme Florence Le Moigne (secrétaire-comptable) et affichage sur les panneaux d'information de l'ASA du Bois-de-Cise.